

19 juin 2008

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

BIOMERIEUX

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C1170 du 18 juin 2008

Par courrier du 17 juin 2008, complété par un courrier du 18 juin, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Monsieur Alain Mérieux, président de la Compagnie Mérieux Alliance, déclare que ladite société agit seule et que l'opération d'apport des titres de la société Mérieux Alliance au profit de la société Compagnie Mérieux Alliance, constitue une opération de restructuration interne ayant pour objet de regrouper les intérêts des actionnaires familiaux au sein d'une structure dédiée. Cette réorganisation n'affecte en rien le contrôle des métiers du groupe et la volonté du groupe familial Mérieux d'accompagner son développement.

En sa qualité d'actionnaire majoritaire de la société Mérieux Alliance, la société Compagnie Mérieux Alliance, déclare qu'il n'entre pas dans les projets de Mérieux Alliance d'augmenter ou de réduire sa participation dans la société BIOMERIEUX de manière significative.

La société Compagnie Mérieux Alliance n'a pas l'intention, dans le contexte actuel, de demander sa nomination ou celle d'une ou de plusieurs personnes comme administrateur dans la société BIOMERIEUX et de modifier l'équilibre actuel étant précisé que TSGH, filiale à 100 % de Mérieux Alliance, et des représentants du groupe familial Mérieux et de Mérieux Alliance sont d'ores et déjà membres du conseil d'administration."
